



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	46
Votants par procuration	13
Absents	22
Total des votes	54

L'an deux mille vingt six, le quatre mai, à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 28 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MANSOIS, Mme DAVY-COCHIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, M. BOGDANSKI, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, Mme DUHAMEL, Mme POTTIER

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME DA SILVA A M. ROBILLOT, M. SCHLOSSER A MME DUONG, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. FLAMBARD A M. LAMY, MME QUERUEL A M.MARIE, MME TEMAGOULT A MME DUTILLOY, MME MOUCHEL A M.AUBE, M. TIMON A M.BURET, M. GENEY A MME MONLON, M. CHEVREAU A M. CANTELOUP, MME BREHIER A M. GREAUME, M. DEZELLUS A MME DE ANDRES, CHARPENTIER À M. BOGDANSKI

ELUS ABSENTS :

MME DA SILVA, M. SCHLOSSER, M. TIHY, M. FLAMBARD, MME QUERUEL, MME TEMAGOULT, MME MOUCHEL, M. TIMON, M. GENEY, M. CHEVREAU, MME BREHIER, M. DEZELLUS, M. CHARPENTIER, MME BOURNISIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONTIER

<i>N° des délib.</i>	<i>Nom des délibérations</i>	<i>Décisions du conseil communautaire</i>
DEL_0087_2026	Désignation de délégués au SAEP Risle et Plateaux et nombre de voix	Adoptée à l'unanimité

N°DEL_0087_2026 Désignation de délégués au SAEP Risle et Plateaux et nombre de voix

Dans le cadre de ses compétences en matière d'eau potable, la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle est membre de plusieurs syndicats intercommunaux.

À ce titre, il appartient au Conseil communautaire de procéder à la désignation de ses représentants appelés à siéger au sein de ces structures, afin d'assurer la représentation de la collectivité et la continuité du service public.

Les syndicats concernés sont les suivants :

- le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Lieuvin,
- le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) de la Vallée de la Risle,
- le Syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg (SERPN),
- le SAEP Risle et Plateaux.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5214-16 ;

VU les statuts de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle ;

VU les statuts des syndicats concernés ;

VU le renouvellement du Conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les représentants de la Communauté de communes au sein des syndicats dont elle est membre ;

CONSIDÉRANT que ces représentants doivent être désignés par le Conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT que la représentation au sein de ces syndicats permet d'assurer la gestion coordonnée des services d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à ces désignations dans les meilleurs délais afin d'assurer le bon fonctionnement des syndicats ;

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE DESIGNER** comme représentants titulaires et suppléants et de préciser le nombre de voix par commune

Pour le SAEP Risle et Plateaux :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	VOIX
APPEVILLE ANNEBAULT	Michel RABEL	Véronique KAISSE	3
BOUQUELON	Dominique BOUCHER	Joëlle D'AMICO	2
COLLETOT	Pascal LEBOURG	Luc FOU COURT	1
CORNEVILLE SUR RISLE	Benoît BOUET	Vincent MASSON	7
LE PERREY	Philippe MARIE	Joël CLOUET	6
LE MARAIS VERNIER	Jany POULAIN	Isabelle GILLES	3
MANNEVILLE SUR RISLE	Isabelle DUONG	Kenny ROJAS	7
PONT-AUDEMER	Alexis DARMOIS	Patrice AUVRAY	40
QUILLEBEUF SUR SEINE	Jean Louis LECANU	Catherine HAMONET	5
ST MARDS DE BLACARVILLE	Philippe BARILLE	Alain VAN EECKE	5
ST SAMSON DE LA ROQUE	Jacques TOURNACHE	Régis SENINCK	2

- **DE PRÉCISER** que les suppléants siègent en cas d'empêchement des titulaires, conformément aux statuts du syndicat.
- **D'AUTORISER** la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Secrétaire de séance

Le Président



Sylvie MONTIER

CAROLE DE ANDRES